

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNÉSIE FRANÇAISE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE DES ILES SOUS-LE-VENT
--	---	---

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE
N° 89/23 du 21 novembre 2023

Modifiant la délibération n°60/23 du 21 août 2023 approuvant l'opération « Rénovation du réseau AEP SUD – Tranche 2.1 », son dossier technique et son plan de financement.

Convocation N° 368/23 du 15 novembre 2023	L'an deux mille vingt et trois, le 21 du mois de Novembre, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 15 novembre 2023	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette	X														
Date d'affichage de la délibération	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X														
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane		X	M ROOPINIA Myron, 2 ^{ème} adjoint au Maire												
Nombres de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald		X	Mme GOUPIL Juliana Conseillère Municipale												
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>En exercice</td> <td style="text-align: center;">27</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td style="text-align: center;">14</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">20</td> </tr> <tr> <td>Absents</td> <td style="text-align: center;">7</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td style="text-align: center;">7</td> </tr> <tr> <td>Volant</td> <td style="text-align: center;">27</td> </tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	20	Absents	7	Représentés	7	Volant	27	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva	X		
En exercice	27															
Quorum	14															
Présents	20															
Absents	7															
Représentés	7															
Volant	27															
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre	X														
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X														
	9. M. SMITH James, Maui		X	Mme TEIKITUTOUA Jeannime 7 ^{ème} adjoint au Maire												
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua	10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	Mme TUIHANI Vahinetua Maire déléguée												
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime	X														
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai		X	Mme GODFREY Marie-Louise 5 ^{ème} adjoint au Maire												

Délibération municipale n° 89/23 du 21 novembre 2023

Modifiant la délibération n°60/23 du 21 août 2023 approuvant l'opération « Rénovation du réseau AEP SUD – Tranche 2.1 », son dossier technique et son plan de financement

<p>Sens du vote :</p> <p>x Unanimité</p> <p>Adoption 0</p> <p>Rejet 0</p> <p>Majorité</p> <p>Nombre voix « Pour »</p> <p>Nombre voix « Contre »</p> <p>Nombre voix « Abstention »</p>	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina, Française	X		
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria	X		
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomal	X		
	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette		X	M TEFAAITE Etienne Conseiller municipal
	18. M. BECQUET Patrick		X	M TERIIHAUNUI Hiomal Conseiller municipal
	19. M. SMITH Tilly	X		
	20. M. EBB Moïse	X		
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22. M. TEFAAITE Daniela	X		
	23. Mme. MARAHITI Ariana	X		
	24. M. RUAMUTU Iapheta		X	M TEFAAITE Daniela g ^{ème} adjoint au Maire
	25. M. TEFAAITE Etienne	X		
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moëata	X		
27. M. BUTSCHER Roland	X			

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n° 2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** les remarques du bureau instructeur du fonds intercommunal de péréquation (F.I.P), datant du 08/11/2023, portant sur l'absence d'autorisation de passage dans le dossier de demande de subvention ;
- Vu** le dossier technique ;

Délibération municipale n° 89/23 du 21 novembre 2023

Modifiant la délibération n°60/23 du 21 août 2023 approuvant l'opération « Renovation du réseau AEP SUD – Tranche 2.1 », son dossier technique et son plan de financement

Ouï l'exposé du Maire.

Considérant la possibilité de modifier le dossier technique en retirant tous les travaux qui relèvent du domaine privé.

Considérant la nécessité de modifier le plan de financement en conséquence.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 21 novembre 2023,

ADOPTE

Article 1^{er} : Les dispositions fixées à l'article 3 de la délibération n°60/23 du 21 août 2023 approuvant l'opération « Rénovation du réseau AEP SUD – Tranche 2.1 », son dossier technique et son plan de financement, sont modifiées comme suit :

Au lieu de lire :

Opération		Taux de participation	Coût TTC
Rénovation du réseau AEP SUD – Tranche 2.1	FIP	80%	227 851 093 XPF
	Commune	20%	56 962 774 XPF
	Coût total	100%	284 813 867 XPF

Lire :

Opération		Taux de participation	Coût TTC
Rénovation du réseau AEP SUD – Tranche 2.1	FIP	80%	149 857 069 XPF
	Commune	20%	37 464 268 XPF
	Coût total	100%	187 321 337 XPF

Article 2 : Le reste demeure sans changement.

- Article 3** : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
- Article 4** : Le Maire et le Trésorier des îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 21 novembre 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Maire de la commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous sa responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

le 22 NOV. 2023
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

le 22 NOV. 2023



Le Maire

Délibération municipale n° 89/23 du 21 novembre 2023

Modifiant la délibération n°60/23 du 21 août 2023 approuvant l'opération « Rénovation du réseau AEP SUD – Tranche 2.1 »,
son dossier technique et son plan de financement